L'OPINION PUBLIQUE

Plan

I. Un concept à distinguer de celui de « volonté populaire » :.....2
II. L'évolution d'un concept : de l'acception morale à l'acception moderne.....4
III. Opinion publique et sondages.....8
IV. Opinion publique et démocratie.....10
V. Les dates majeures.....16
Conclusion16

> **« Comment une multitude aveugle, qui souvent ne sait pas ce qu'elle veut, parce qu'elle sait rarement ce qui lui est bon, pourrait-elle assurer le gouvernement ? »**
> J.J. Rousseau

> « La question de l'opinion publique –de sa puissance, de sa mesure et de son contrôle- hante le gouvernement des sociétés occidentales depuis la fin du XVIIIè siècle. Intellectuellement, elle mène au cœur des contradictions de la pensée démocratique. Tout à la fois vénérée et redoutée, écoutée et dénigrée, elle s' est imposée très tôt aux élites politiques et savantes comme une énigme à résoudre autant que comme un risque à domestiquer. Cette « force impalpable comme le vent » qu'évoquait encore à la fin du siècle dernier un publiciste anglais se matérialise aujourd'hui à nos yeux sous la forme presque exclusive du sondage. »
> Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion*

Entre l'éditorialiste qui la fait intervenir à tout propos et sans médiation sous sa plume, et le sondeur, qui l'ayant capturée, dénie à tout autre le droit d'en parler ; entre l'élu qui se reconnaît un droit particulier en son nom et l'historien qui, au terme d'une reconstitution savante, la fait revivre pour une période donnée en assemblant des indices, des fragments et des preuves diverse ; entre le journaliste qui s'efforce de faire parler une « majorité silencieuse » à partir de quelques interviews glanées ici et là sur un trottoir et le porte-parole de tel groupe d'intérêts qui affirme, preuves à l'appui, que l'opinion publique est à ses côtés, peut-il s'agir de la même opinion publique que l'on reconstruit, met en scène, et fait agir ?

On pourrait définir l'opinion publique comme l' « **ensemble fluctuant des prises de position portant sur des questions politiques, morales, économiques…** ». Les sondages d'opinion prétendent en constituer une sorte de baromètre.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

L'OPINION PUBLIQUE

Néanmoins, l'opinion publique fait partie des phénomènes sociaux apparemment évidents mais qui se dérobent à l'analyse dès que celle-ci vise à la précision scientifique. En effet, si l'incertitude n'affectait que son mode de formation, son ampleur ou ses conséquences, on pourrait attendre qu'une étude mieux informée, des moyens d'investigation plus fins conduisent à lever l'équivoque. Mais ce qui est plus grave, c'est que l'hésitation porte sur la consistance même du fait et rend sa définition rebelle à une formulation indiscutable.

Il est en effet de l'essence de l'opinion de se définir seulement par le type de rapport que le sujet entretient avec ce qu'il affirme et non par le contenu de ce qu'il affirme. Ce n'est pas ce qui est affirmé par quelqu'un qui détermine l'opinion, c'est le rapport immédiat, irréfléchi, purement affirmatif, énonciatif et péremptoire avec ce qui est affirmé qui détermine l'opinion. Ce qui fait une opinion, ce n'est pas le contenu de ce qu'on affirme ou la valeur de vérité de ce qu'on affirme, mais la manière d'affirmer. Tous les caractères mis en évidence qualifient en effet le rapport que le sujet entretient avec son opinion : **immédiateté, irréflexion, passivité, utilité.**

L'opinion publique est donc un **phénomène collectif**, ce qui écarte de l'examen l'opinion «privée», c'est-à-dire ce que les individus pensent à propos d'une certaine question. Faut-il, en outre, que cette convergence de vues se manifeste explicitement? On peut le contester en faisant valoir que l'existence de l'opinion est indépendante de son expression. Ceux qui évoquent l'opinion de la «majorité silencieuse», notamment, se réclament aujourd'hui de cette thèse.

On dira donc que **l'opinion publique est une force sociale résultant de la similitude de jugements portés sur certains sujets par une pluralité d'individus et qui s'extériorise, dans la mesure où elle prend conscience d'elle-même**. Le point d'application de l'opinion publique n'est pas spécifiquement politique: il y a des opinions à propos de la valeur d'un film, de la réalité des soucoupes volantes ou de l'opportunité d'un étalement des vacances. Cependant **les problèmes politiques constituent le domaine privilégié de l'opinion publique**: d'une part, du moins en démocratie, ils se présentent de manière à solliciter l'attention de tous; d'autre part, étant une force sociale, l'opinion est portée à faire prévaloir le point de vue dominant en le politisant.

I. Un concept à distinguer de celui de « volonté populaire » :

Les critères de l'opinion publique permettent de la distinguer de la volonté populaire, car, entre elles, il y a un seuil qui, sociologiquement autant que politiquement, ne peut être ignoré sans dommage. Si, notamment, les institutions représentatives souffrent aujourd'hui d'un malaise que nul ne songe à nier, c'est parce que, conçues pour être des instruments de l'opinion, leur utilisation par des volontés particulières les trouve inadaptées. L'opinion révèle un vœu national, les volontés nourrissent des impératifs partisans.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

- **Une première différence** réside dans leurs sources respectives.

Tandis que l'opinion publique est une synthèse réalisée à partir d'éléments disparates, la volonté du peuple exprime des exigences unifiées. L'opinion n'existe qu'au niveau du collectif; les individus dont elle reçoit l'adhésion conservent leur originalité car ils ne sont liés que par leur participation à un avis commun limité à la question qui fait l'objet de l'opinion. Ce qui les rapproche, c'est leur accord: leur entente est un terme, ce n'est pas un point de départ.
La volonté populaire, au contraire, s'enracine bien plus profondément dans les vouloirs individuels. Ce n'est pas une synthèse, mais un faisceau d'impératifs qui ont leur origine dans la conscience de tous ceux qui communient en elle. Elle ne transforme pas des vouloirs particuliers; elle les amplifie en enregistrant leur concordance. Tandis que l'opinion publique est le résultat d'une élaboration, la volonté populaire est le produit d'une addition.

- Par là s'explique **une deuxième différence** qui sépare la volonté populaire de l'opinion publique, et qui concerne leur contenu.

En tant que représentation propre à un groupe national, **l'opinion publique se cristallise autour de problèmes posés en termes généraux et, en quelque sorte, impersonnels.** Ce qui revient à dire qu'elle porte sur des questions à propos desquelles les individus ne se sentent pas directement ou gravement concernés. Il y a incontestablement une opinion publique sur le problème de l'alcoolisme. Admettra-t-on pour la former l'avis des bouilleurs de cru? Il y a en fait, dans l'opinion publique, ce que l'on pourrait appeler **une communauté d'indifférence** qui explique sa mobilité et qui la rend plus perméable aux influences que la volonté du peuple.
En effet, **la substance de la volonté du peuple est faite d'exigences individuelles intégralement conçues avant de se fondre dans une volonté commune** qui est lourde de toutes les préoccupations, des soucis, souvent même des angoisses qui sont le lot de la vie quotidienne. La volonté populaire procède de situations concrètes qui seront directement affectées par le sort de ses revendications. C'est bien pourquoi elle ne peut se permettre cette sorte d'ascétisme dont se prévaut parfois l'opinion, mais qui, au fond, révèle qu'elle n'est qu'un luxe pour celui qui la professe.

- L' **inconstance de l'opinion publique** lui ôte de son efficacité puisqu'il n'est guère de circonstances où l'on ne puisse en avoir raison, à condition de savoir attendre.

D'autre part, même dans les moments où elle paraît bien assurée, elle n'est forte que de la faiblesse des obstacles qu'elle rencontre. Qu'une résistance se dessine, servie par une volonté ferme, alors elle se désagrège. C'est qu'en effet elle est sans courage parce qu'elle est sans conscience. Non qu'elle soit dépourvue de valeur morale, mais parce que, phénomène collectif, **elle est trop détachée de l'être profond des hommes** pour s'adresser à cette ressource qui n'existe qu'en eux, et qui est la foi. Foi religieuse, foi politique, foi sociale ou philosophique, ce sont là des richesses dont le collectif ne bénéficie que lorsque l'homme se donne à lui tout entier**. Or, dans la mesure où il contribue à former l'opinion publique, l'individu ne s'engage pas**; il se prête, et encore partiellement.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

L'OPINION PUBLIQUE

Tout autre est l'intensité de **la volonté populaire. Comme elle prend naissance au niveau des vouloirs individuels, elle porte la marque qui caractérise les engagements personnels**: plus d'obstination, de constance et de combativité. Tandis que l'opinion se transforme sous l'influence de facteurs qui sont étrangers à l'objet qui la motive, la volonté du peuple n'est sensible qu'aux variations qui affectent son objet. Il est de son essence de tendre à se réaliser. Il y a en elle un dynamisme dont l'opinion est rarement animée. L'opinion publique juge; elle suggère rarement et ne crée jamais. Elle se saisit des problèmes portés devant elle, mais ce n'est pas elle qui les pose.

Ainsi, le défaut d'intensité (et, par suite, la malléabilité) de la conviction s'explique par l'étendue du cercle des individus que rassemble l'opinion publique. Elle ne concerne que des sujets pouvant susciter des jugements analogues chez des gens que distinguent par ailleurs leur mode et leur niveau de vie, leurs préoccupations professionnelles, voire leurs croyances philosophiques ou religieuses. Assurément on parle de l'opinion des milieux boursiers, des milieux sportifs ou des milieux agricoles; mais, précisément, la référence à un milieu particulier interdit d'y voir l'opinion *publique.* Si l'on veut conserver à celle-ci sa spécificité, il convient de mettre en relief **sa généralité** et, pour tout dire, sa vocation à être dominante**. Dans un pays donné, à un moment donné, il peut y avoir une pluralité d'opinions, il n'y a qu'une opinion publique**. C'est là ce que l'on pourrait appeler son caractère majoritaire qui tient, non à ce qu'elle réunit nécessairement la moitié plus un des individus, mais au fait qu'en face d'elle il n'existe que des opinions sectorielles tributaires d'un milieu déterminé, alors qu'elle rassemble les jugements portés par les individus en tant que membres de la société globale.

II. L'évolution d'un concept : de l'acception morale à l'acception moderne.

II.1. L'opinion publique comme contrôle des comportements privés.

Dans son acception première, à partir de la fin du XVIè siècle, la locution «opinion publique » s'emploie pour désigner **l'ensemble des idées et des jugements partagés par un groupe social ou une partie de ce dernier.**

On en relève déjà l'utilisation dans un ouvrage intitulé *Doctrine curieuse des beaux esprits*, du père Garasse (1623). La thèse principale de l'ouvrage consiste à mettre en évidence la capacité des « grands esprits » à résister à la croyance commune, à l'opinion publique. De fait, tout au long des XVIIè et XVIIIè siècles , l' opinion publique intervient dans la littérature comme un organe de censure et de contrôle des comportements privés. Puissance anonyme, elle s'élève du commun pour flétrir, juger, dénoncer ou au contraire acquiescer aux actes ou aux attitudes de chacun. On retrouve cette figure systématique sous la plume du Cardinal de Retz, en 1665, lorsqu'il évoque ces «*fantômes d'infamie que l'opinion*

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

publique a formés pour épouvanter les âmes du vulgaire, [qui] ne causent jamais de honte à celui qui les porte pour des actions éclatantes, quand le succès en est heureux » (*La Conjuration du Comte de Fiesque*).

Dans le vocabulaire des Lumières, l'opinion publique renvoie encore largement à cette instance de contrôle social, juge de la conformité des mœurs, en des termes presque identiques chez Helvétius, le baron d'Holbach ou Rousseau par exemple. Le concept, associé à la tradition, à l'honneur, à l'estime, aux mœurs, aux préjugés s'emploie le plus souvent de manière péjorative.

De l'évocation de la tyrannie du collectif chez Tocqueville à la notion de « contrôle social » inventé par le sociologue américain Ross, en passant par les « lois de l'imitation » de Tarde, l'idée selon laquelle les comportements politiques et les opinions seraient déterminés de l'extérieur et dépendants du climat de l'opinion paraît constituer un schème dominant dans l'histoire de la pensée politique. Il est ainsi clair que *l'Essai philosophique concernant l'esprit humain* de John Locke (1690) sur la coexistence des trois lois régissant le comportement humain –la loi divine, la loi civile et la loi de l'opinion- s'ancre dans ce sens d'origine.

Cette acception du terme subsistera, par la suite, pour désigner une forme de pression sociale s'exerçant sur les conduites individuelles. Lorsque Stendhal évoque «l'opinion publique » des villes de province, dans *le Rouge et le Noir*, il se réfère à la même réalité que celle visée par Chamfort lorsqu'il affirme, dans ses *Maximes et Pensées*, que « *l'opinion publique est une juridiction que l'honnête homme ne doit jamais reconnaître parfaitement, et qu'il ne doit jamais décliner* ».

II.2. L'opinion publique comme critique spontanée du pouvoir royal.

Ce n'est qu'à partir du milieu du XVIIIè siècle que cette juridiction civile et morale de l'opinion va s'étendre aux affaires publiques. En France, cette conception moderne de l'opinion publique apparaît aux alentours de 1750. Ce moment décisif correspond à un changement sociologique de grande ampleur : l'émergence d'une critique populaire du gouvernement royal (et non plus simplement de la fiscalité), s'attaquant parfois même à la personne du roi. Une critique surgie des profondeurs du peuple, consignée par les mouches (les gazetins) , enregistrée par les archives de police, attisée par la presse clandestine, et punie de plus en plus lourdement par la justice royale. C'est également à partir de 1750 que se développe une « politique de la contestation », autour notamment du jansénisme et des parlements. Une opposition ouverte que la monarchie s'avère incapable d'éradiquer.

Le caractère révolutionnaire de cette critique transversale à la société d'Ancien Régime vient de ce qu'elle opère une triple rupture avec l'idéologie de la royauté de droit divin. D'abord, cette critique n'épargne plus le roi et inaugure un processus de désacralisation de la personne du roi qui trouvera son terme le 21 janvier 1793, non sans qu'au préalable une mise à mort du corps symbolique du roi, par la caricature, ait précédé la mise à mort du

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

corps physique. Enfin, la fin du XVIIIè siècle annonce le règne de la critique. Nul domaine, qu'il s'agisse de l'art, de la science, de la religion ou de la politique, n'échappe plus à la juridiction de la raison individuelle et à la discussion publique. Cela conduit alors directement à la constitution d'une sphère critique ou d'un « espace public », au sens où J.Habermas le définit, c'est-à-dire comme « le lieu où des personnes privées font un usage public de leur raison ». La revendication principale des élites bourgeoises conduit en fait à la remise en cause de l'un des principes fondateurs de l'Ancien Régime : les mystères de l'Etat, ou secrets du gouvernement. C'est pourquoi il faut voir plus qu'une simple coïncidence dans le fait que **Necker** ait été à la fois le premier théoricien français de l'opinion publique et le premier homme de gouvernement à briser le secret de l'exercice du pouvoir et à prendre symboliquement acte de l'existence de cette opinion publique.

Pour Habermas, c'est finalement de manière parfaitement illégitime que le concept d'opinion publique a fini par désigner l'ordinaire des sociétés de masse du XXè siècle, et, en particulier, le produit des sondages d'opinion. Car durant le siècle des Lumières, le concept d'opinion publique ne renvoie qu'à ce modèle d'une communauté de personnes qui, disposant des instruments culturels nécessaires, exerçait une activité **spontanée** de critique et de jugement à l'égard des actions du pouvoir public. Ce concept, on le voit, se veut fidèle à la pensée politique des Lumières, comme l'illustre cette citation de Malesherbes :

> « *Il s'est élevé un tribunal indépendant de toutes les puissances et que toutes les puissances respectent, qui apprécie tous les talents, qui prononce sur tous les gens de mérite. Et dans un siècle éclairé, dans un siècle où chaque citoyen peut parler à la nation entière par la voie de l'impression, ceux qui ont le talent d'instruire les hommes et le don de les émouvoir, les gens de lettres en un mot, sont au milieu du public dispersé ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du public assemblé* ».
> (Discours prononcé à l'Académie française le 16 février 1775).

Comment est-on alors passé en quelques années du sens primitif, largement péjoratif, à cette extension positive ? Comment l'opinion publique, qui n'était jusqu'alors qu'une expression de la *doxa* platonicienne, un jugement d'origine douteuse, un moyen terme approximatif entre la vérité et l'erreur, s'est-elle transformée en cet implacable tribunal aux jugements fondés en raison ?

II.3. L'opinion publique comme opinion de l'élite de la société.

Condorcet, déjà en 1776, s'était efforcé d'établir une typologie de l'opinion publique :

> « *Quand on parle d'opinion, il faut en distinguer trois espèces :l'opinion des gens éclairés, qui précède l'opinion publique et finit par lui faire la loi ; l'opinion dont l'autorité entraîne l'opinion du peuple ; l'opinion populaire, enfin, qui reste celle de la partie la plus stupide et la plus misérable* » (*Réflexions sur le commerce des blés*, 1776).

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.